

salaire baissé les mois de vacances

Par juton49, le 29/01/2013 à 21:20

bonjour, suite a un changement de patron récent dans notre entreprises certains changements nous étonnent raison pour laquelle je me tourne vers vous espérant trouver quelques explications.

nous avons pour la plupart des contrats a 35H mais travaillons 40 H tout le temps depuis plusieurs années. Hors il se trouve qu'avec le nouveau patron, les semaines de congés posées sont payées a 35H ce qui n'avait encore jamais été le cas auparavant ?

et ce normal?

il en est de même pour ceux ayant un contrat a 40H encore moins normal ??

la semaine prochaine je pars quelques jours en formation pour l'entreprise et également baisse du nombre d'heures payées ... tout ceci est il une démarche légale ?

d'avance merci

cordialement

Par P.M., le 29/01/2013 à 21:49

Bonjour,

Ceci est anormal et illégal suivant les dispositions de l'art. L3141-22 du Code du travail...

Par Journalistetv2, le 19/02/2013 à 18:26

Bonjour,

Je me permets de vous contacter parce que j'ai vu votre message sur ce forum et j'ai cru comprendre que vous viviez une situation professionnelle particulièrement compliquée.

Je suis moi-même journaliste et je suis à la recherche de témoignages de personnes qui ne perçoivent que très peu d'avantages dans les petites structures qui les emploient. Au cours d'un reportage sur la question des avantages dans les salaires, nous aimerions pouvoir mettre en avant ces personnes qui ne vivent pas un quotidien facile, qui sont privés d'avantages au nom de la difficulté économique de leur entreprise. Cela reflète une réalité, qui n'est pas uniquement celle de ceux qui gagnent bien leur vie, pétris d'avantages.

Aussi, si vous souhaitiez dans un premier temps me parler de votre situation par téléphone ou par e-mail, je serais ravi de pouvoir vous écouter/lire.

Cordialement, 01.41.92.39.16 journaliste.tv2@gmail.com